



**Frédérique ROLET
Roland HUBERT
Daniel ROBIN**

Co-Secrétaires Généraux du SNES-FSU

à

**Monsieur Benoît HAMON
Ministre de l'Éducation Nationale**
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 8 Avril 2014

Monsieur le Ministre,

Les suppressions de postes de ces dernières années et la réforme du collège issue de la loi de 2005 et celle du lycée ont conduit à une dégradation du service public qui nuit à la réussite de tous les élèves et procure un alourdissement de la charge de travail.

Les personnels d'enseignements d'éducation et d'orientation du second degré vivent depuis des années une dégradation continue de leurs conditions de travail et d'emploi, une dévalorisation importante de leur salaire, une perte de pouvoir d'achat qui conduit à un déclassement de leurs professions et à une impossibilité d'exercer sereinement leur métier au service de la réussite de tous les élèves.

La priorité réaffirmée par le Président à la jeunesse impose un investissement massif dans l'Éducation nationale et des mesures urgentes pour endiguer la profonde crise de recrutement dans le second degré et refonder l'Éducation prioritaire qui reste un levier puissant de la démocratisation de l'accès au savoirs et aux qualifications, en particulier pour les élèves les plus défavorisés.

Le SNES-FSU syndicat majoritaire de ces personnels s'adresse à vous sur un certain nombre de points qui restent au cœur de leurs préoccupations.

En premier lieu, il n'acceptera aucune remise en cause d'ici 2017 de l'engagement pris dans la loi, sur la création des 54 000 postes. Ce point est d'autant plus crucial que les moyens en emplois supplémentaires programmés pour la prochaine rentrée sont insuffisants pour absorber l'augmentation démographique importante dans le second degré.

La revalorisation de la rémunération des personnels du second degré et l'amélioration de leurs conditions de travail sont une urgence que le précédent gouvernement a ignorée. Cette revalorisation doit être entamée sans délai.

De nombreux points du plan d'urgence pour le second degré présenté par le SNES-FSU en 2012 au lendemain des élections présidentielles n'ont eu aucune réponse (remise à plat des réformes du lycée et en particulier celle de la voie technologique, suppression du LPC au collège, abrogation du dispositif ECLAIR...). Des réponses rapides doivent être mises en œuvre.

Au-delà de ces mesures qui nécessitent un traitement rapide, nous avons également des propositions à vous faire sur l'éducation prioritaire, les contenus de programmes scolaires, les formations supérieures du lycée (BTS, CPGE etc..), la formation des enseignants.

Le nouveau calendrier scolaire contesté par toute la communauté éducative prévoit pour l'année 2013/2014 une demi-journée de rattrapage le 11 juin et une pré-rentrée le 29 août 2014, mesures perçues par les personnels comme provocatrices, voire vexatoires, et totalement inefficaces. Le SNES-FSU vous demande d'abroger rapidement ces dispositions et de reprendre les discussions sur le calendrier scolaire triennal excluant toute mesure de rattrapage et pré-rentrée en août.

Depuis plusieurs années, on assiste à une multiplication des conflits dans les établissements dus à des méthodes de gestion des personnels et de gouvernance des établissements fondées sur une conception de l'autonomie à l'opposé des valeurs démocratiques et humaines qui sont pourtant les fondements de l'École Publique laïque. C'est pourquoi le SNES-FSU vous demande d'imposer d'autres méthodes de gestion et de gouvernance des établissements du second degré. Il vous rappelle également son exigence d'un cadrage fort de l'action des Recteurs dans les académies dont les politiques mettent encore en cause le caractère national de l'Éducation

Enfin dans le cadre des groupes de travail sur les métiers, des discussions ont lieu sur le métier enseignant. Elles ont débouché sur un projet de décret sur lequel le SNES-FSU s'est abstenu lors du dernier CTM. Le SNES-FSU souhaite qu'au delà de la publication du décret, les discussions se poursuivent. Il sera extrêmement vigilant sur les conditions d'application de ce texte qui nécessitent d'être précisées sur plusieurs points essentiels et encadrés nationalement.

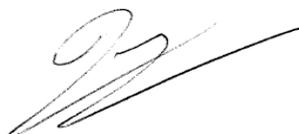
Ainsi la pondération dans les REP+ devra se traduire par un allègement effectif de travail en laissant aux équipes pédagogiques la liberté d'organiser leur travail. Il rappelle la nécessaire réduction du temps de travail pour tous.

En outre, les discussions avec votre prédécesseur avaient permis la rédaction de plusieurs fiches sur l'avenir de l'orientation scolaire et de ses personnels, sur les missions des CPE et sur les conditions de rémunération des non-titulaires. Le SNES-FSU vous demande de poursuivre dès maintenant ces discussions sur la base de ces fiches qui restent à améliorer et sur les mesures catégorielles pour ces personnels.

Nous nous permettons d'insister à nouveau sur l'urgence de la situation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Roland HUBERT



Frédérique ROLET



Daniel ROBIN

